

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## VIDE GRENIER de l'APEL SAINTE MARIE

Dimanche 02 Juin 2024 de 9h à 17h

### Stade des Barrières - Le Fenouiller

#### Coordonnées complètes (indispensables pour valider l'inscription) :

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse complète : .....

CP : ..... VILLE : .....

Tél : ..... Mail : .....

Les réservations sont ouvertes à partir de 3 mètres linéaires. Les véhicules sont autorisés à partir de 5 mètres, et les camping-car à partir de 8 mètres.

Je réserve : 4€ x .....m = .....€  
(4€ le mètre linéaire)

#### Documents obligatoires à fournir :

- photocopie R/V de la carte d'identité
  - Règlement pour l'emplacement (chèque à l'ordre de « APEL école Sainte Marie »)
  - Chèque de caution de 10€ à envoyer avec votre règlement
- Un mail vous sera adressé pour vous confirmer l'inscription

Contact vide grenier : 07 81 12 96 40  
apelsaintemarie.videgrenier@gmail.com



## Règlement du vide grenier

### APEL LE FENOILLER

L'installation des exposants se déroule de 6h à 9h. Aucun véhicule ne pourra circuler en dehors de ces heures. L'utilisation de barbecue est STRICTEMENT interdite. Table non fournie.

**Art.1**\_Le présent règlement s'applique à tous. Le seul fait de participer au vide grenier entraîne l'acceptation de ce dernier, sous peine d'exclusion par les organisateurs.

**Art.2**\_Le vide grenier n'est ouvert qu'aux particuliers, sur réservation préalable. Pour avoir accès aux emplacements, les exposants devront avoir rempli les formalités administratives et s'être acquitté de leur règlement d'inscription.

**Art.3**\_L'accès aux emplacements est possible sur accompagnement d'un membre de l'association. Ces derniers sont réservés aux personnes ayant réglé à l'avance, ce jusqu'à 8h45.

**Art.4**\_Les véhicules ne seront autorisés que pour le déballage à l'arrivée et pour le rangement à partir de 17h. Les véhicules seront autorisés sur les emplacements de 5m ou plus, et pour les personnes à mobilité réduite ayant signalé leur présence dès l'inscription.

**Art.5**\_La vente d'animaux, d'armes, de boissons, de denrées périssables et tout objet contraire aux valeurs morales de laïcité, de la République seront strictement interdits.

**Art.6**\_Les biens exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de litige avec les visiteurs et/ou exposants.

**Art.7**\_Il ne sera effectué aucun remboursement même en cas de force majeure ou d'intempéries. Le tarif des emplacements est fixé à 4€ le mètre linéaire.

**Art.8**\_Les emplacements seront attribués par l'association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire.

**Art.9**\_Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place. Les exposants s'engagent à laisser le terrain propre et débarrassé de tout objet ou détrit. Un sac poubelle vous sera donné à votre arrivée sur le terrain. Toute personne laissant des détrit ou objets non vendus sera exclue définitivement du vide grenier.

**Art.10**\_Un chèque de caution de 10€ est à envoyer avec votre règlement. Il vous sera restitué à votre départ si l'emplacement est propre.

**Art.11**\_L'APEL Sainte Marie s'engage à rembourser les sommes engagées en cas d'annulation du vide grenier pour cause de pandémie, et sur décision gouvernementale ou préfectorale liée aux conditions sanitaires.

Dossier à retourner à : APEL Ecole Sainte Marie – 2 rue du Petit Puits  
85800 LE FENOILLER au plus tard pour le 27 Mai 2024.

Lu et approuvé le :

Signature